



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>6562</b>	De <b>Mme Dolores Roqué</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Hérault )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >handicapés	<b>Tête d'analyse</b> >intégration en milieu scolaire	<b>Analyse</b> > perspectives.
Question publiée au JO le : <b>09/10/2012</b> Question retirée le : <b>30/10/2012</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Dolores Roqué attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des personnes handicapées face à l'éducation. La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances est une première réponse en permettant à 20 % d'entre eux d'atteindre le niveau du baccalauréat. Elle souhaite savoir quels dispositifs comptent mettre en place le Gouvernement afin d'offrir l'accès à une scolarisation complète à toutes les personnes en situation de handicap.